

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**22 MARS 2022**

**N° 29**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE

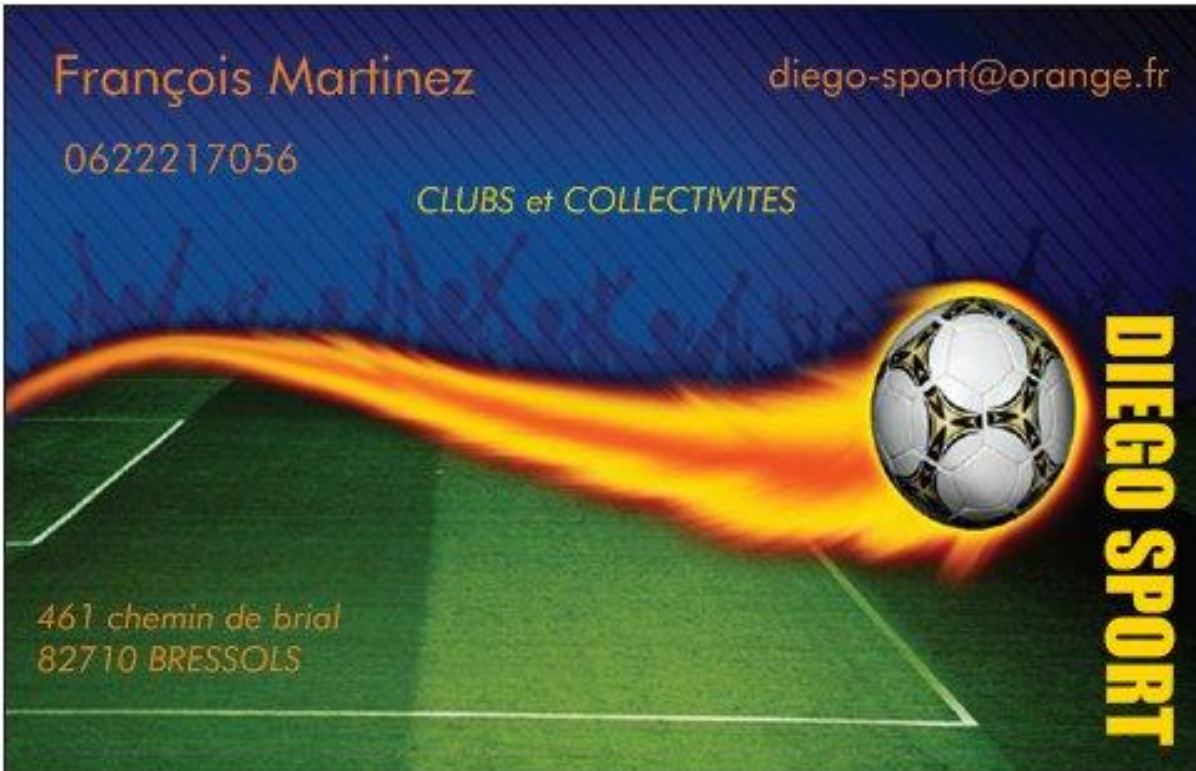
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 11,
- Sportivité semaine 11,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 13 et 14.



**SAISON 2021 - 2022**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 21 mars 2022.

Présents : Bruno CADART, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr),
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

### ❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

### ❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

### **⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH**

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

*La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.*

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH**

**Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

### **⑦ CERTIFICATS MEDICAUX**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### **⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

**Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).**

## ⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

### 🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

### 🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

### ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

## ① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

## ① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## ① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

**jointe.** La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

### **① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

##### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

***En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.***

### **① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

#### **ART 9-B-5 :**

**"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

### **① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS**

**ART 11-B-2 :** Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**



# INFORMATION LICENCES

## IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



## SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	07/02 (1)	21/02 (1)			04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12

	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	21/02
	27/12 (2)	09/02 (2)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)	23/02 (1)	15/03 (1)	21/03 (1)	21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)			04/04
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



**DISQUALIFICATIONS JOUEURS** (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du <b>22/11/2021</b>
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du <b>22/11/2021</b>
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du <b>29/11/2021</b>
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du <b>06/12/2021</b>
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du <b>06/12/2021</b>
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du <b>06/12/2021</b>
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du <b>06/12/2021</b>
FA ROQUES	MARIS Christophe	903734	A compter du <b>06/12/2021</b>



	SANE Ibrahima	874817	
<b>ATHLETICO TOLOSA</b>	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du <b>06/12/2021</b>
<b>AGATE FC</b>	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du <b>13/12/2021</b>
<b>AS MATRA</b>	GARCIA Jordi	849950	A compter du <b>13/12/2021</b>
<b>ATHLETICO TOLOSA</b>	OLIVRY Thomas	817429	A compter du <b>13/12/2021</b>
<b>FC BALEC</b>	DUVAL Arthur	905218	A compter du <b>20/12/2021</b>
<b>AGATE FC</b>	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du <b>03/01/2022</b>
<b>AGATE FC</b>	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du <b>17/01/2022</b>
<b>AGATE FC</b>	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du <b>24/01/2022</b>
<b>AS DRT</b>	SOW Saliou	928111	A compter du <b>07/02/2022</b>
<b>AGATE FC</b>	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681801 929794	A compter du <b>21/02/2022</b>
<b>LES SHADOCKS DE SEILH</b>	FARIBAULT Christophe	55651394	A compter du <b>07/03/2022</b>
<b>ASEAT</b>	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du <b>21/03/2022</b>
<b>SB SPORT FC</b>	FARIA Luis	813598	A compter du <b>28/03/2022</b>

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

## RESULTATS

### SEMAINE 11 DU 14/03/2022 AU 18/03/2022

#### *Division : Excellence – Journée 14 retour*

ASEAT	<b>3</b>	-	<b>2</b>	USEMA COLOMIERS	
FC POTO	<b>5</b>	-	<b>1</b>	AJ SAINT EXUPERY	
DYNAMO FC	<b>5</b>	-	<b>2</b>	LES SHADOCKS DE SEILH	
ATHLETICO TOLOSA B	<b>0</b>	-	<b>3</b>	PASPORT	


**Exempt** : MECAPROTEC FC

#### *Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour*

ATHLETICO TOLOSA A	<b>0</b>	-	<b>0</b>	AGATE FC	
LOLA	<b>0</b>	-	<b>2</b>	FC CANTOU'LOUSAIN	
ALTRAN FOOT	<b>3</b>	-	<b>0</b>	O. TOULOUSE	<b>F</b>
USA FOOT	<b>2</b>	-	<b>2</b>	IO TEAM	



**Exempt** : ASC CNES

#### *Division : Honneur – Journée 14 retour*








AS DRT	2	-	9	TOULOUSE SA	
MISTRAL P.L.	3	-	1	FONBO FC	
FC BALEC		<i>remis</i>		LES VIEILLES CANAILLES	
SAINT ALBAN	2	-	2	FORZA VIOLA FC	

**Exempt** : ASFPLUSITANOS

**Division : Promotion – Journée 14 retour**

FA ROQUES	2	-	3	SOPRA STERIA FOOT	
TOLOSA DUCKS	1	-	2	AS MATRA	
ATHLETICO TOLOSA C		<i>remis</i>		SB SPORT FC	
AS EVOTEC		<i>remis</i>		NIMBA OT	

**Exempt** : ASCA

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 11

**TROIS** sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **DEUX** exclusions pour **12** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

**Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / PASPORT du 16/03/2022 - Excellence - Journée 14 retour :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTI-SPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* " - **AVERTISSEMENT** -  
**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/10/2021 (Art 32 - §B - f),**

GRENIER Bertrand, licence n°811346, (ATHLETICO TOLOSA B)  
- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 28/03/2022.**

**Rencontre FA ROQUES / SOPRA STERIA FOOT du 14/03/2022 - Promotion - Journée 14 retour :**

Pour " *PROPOS INCORRECTS A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE* " - **AVERTISSEMENT** -  
**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/02/2022 (Art 32 - §B - f),**

BASSEK Pie Hervé, licence n°904293, (SOPRA STERIA FOOT)  
- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 28/03/2022.**

**Rencontre FC POTO / AJ SAINT EXUPERY du 18/03/2022 - Excellence - Journée 14 retour :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'un des 2 arbitres de la rencontre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32- §D - d**), décide :

Pour " *PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE* "

- EXCLUSION -

MARIE Antoine, licence n°874717, (AJ SAINT EXUPERY)

- **TROIS (3) matchs de suspension ferme y compris l'automatique, à compter du 21/03/2022.**

**Rencontre SAINT ALBAN / FORZA VIOLA FC du 14/03/2022 - Honneur - Journée 14 retour :**

Pour " *CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE* "

- EXCLUSION -

GUILBAUD Benoît, licence n°919528, (SAINT ALBAN)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

## **SANCTION EN RETARD**

**Rencontre ATHLETICO TOLOSA C / AS MATRA du 10/03/2022 - Promotion J13 retour :**

Pour " *JEU DANGEREUX* "

- AVERTISSEMENT -

**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/01/2022 (**Art 32 - §B - f**),**

CAUQUIL Baptiste, capitaine, licence n°812162, (AS MATRA)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme à compter du 28/03/2022.**

## **RECTIFICATIF CALENDRIER**

### **SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022**

***Division : Excellence - Journée 15 retour***

ASEAT

PASPORT

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

***Division : Promotion Excellence - Journée 15 retour***

IO TEAM

ATHLETICO TOLOSA A

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

## SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022

### *Division : Excellence – Journée 15 retour*

SHADOCKS DE SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 01/04	20h30
<b>ASEAT</b>	<b>PASPORT</b>	<b>La Ramée St</b>	<b>Je 31/03</b>	<b>19h45</b>
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 30/03	20h00
DYNAMO FC	FC POTO	Sordelo St	Me 30/03	19h45

*Exempt : AJ SAINT EXUPERY*

### *Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour*

AGATE FC	ASC CNES	Argoulets St	Je 31/03	19h45
USA FOOT	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 30/03	20h45
<b>IO TEAM</b>	<b>ATHLETICO TOLOSA A</b>	<b>La Ramée Synthé</b>	<b>Me 30/03</b>	<b>19h45</b>
FC CANTOU'LOUSAIN	O. TOULOUSE	La Ramée Synthé	Ve 01/04	19h45

*Exempt : LOLA*

### *Division : Honneur – Journée 15 retour*

LES VIEILLES CANAIL	ASFP LUSITANOS	Sordelo St	Je 31/03	19h45
MISTRAL P.L.	SAINT ALBAN	M. Cerdan Hb	Ma 29/03	19h45
FORZA VIOLA FC	FC BALEC	Stadium n°4 Synthé	Je 31/03	20h30
FONBO FC	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 30/03	19h45

*Exempt : AS DRT*

### *Division : Promotion – Journée 15 retour*

ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy	Me 30/03	20h15
SB SPORT FC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St	Lu 28/03	19h45
AS MATRA	NIMBA OT	R. Barran	Ma 29/03	19h45
FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA C	Roques	Lu 28/03	20h30

*Exempt : TOLOSA DUCKS*

### *Match de Présélection*

FORZA VIOLA FC	SELECTION 31	Stadium n°4 Synthé	Lu 28/03	20h15
----------------	--------------	--------------------	----------	-------

## SEMAINE 14 DU 04/04/2022 AU 08/04/2022

### *Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Quart de finale*

PASPORT	AGATE FC ou FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 06/04	19h45
<b>TOLOSA DUCKS</b>	<b>MAZDALAND (7)</b>	<b>A définir</b>		<b>19h45</b>
ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO FC	Argoulets St	Je 07/04	19h45
AS MATRA ou ASC CNES	FONBO FC	R. Barran	Ma 05/04	19h45

**Coupe de Printemps : Quart de finale**

ASEAT	NIMBA OT	<b>A définir</b>		19h45
LOLA ou O. TOULOUSE	SAINT ALBAN	<b>Remis</b>		
ALTRAN FOOT ou ATHLETICO TOLOSA C	SHADOCKS DE SEILH ou ASFP LUSITANOS	<b>Remis</b>		
FC BALEC ou O.BOURASSOL (7)	IO TEAM	<b>Remis</b>		

**RATTRAPAGE****Coupe de Printemps : 1/8<sup>ème</sup>**

FC BALEC	O. BOURASSOL (7)	Sordelo St	Je 07/04	19h45
SHADOCKS DE SEILH	ASFP LUSITANOS	Seilh Synthé	Ve 08/04	20h30
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Je 07/04	20h45
LOLA	O. TOULOUSE	M. Cerdan St	Lu 04/04	19h45

**Division : Excellence – Journée 11 retour (du 24/01/22)**

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 04/04	20h00
---------------	--------------------	---------------------	----------	-------

**Division : Honneur – Journée 11 retour (du 28/01/22)**

TOULOUSE SA	SAINT ALBAN	La Ramée Synthé	Ve 08/04	19h45
-------------	-------------	-----------------	----------	-------

**Division : Honneur – Journée 11 retour (du 27/01/22)**

<b>AS DRT</b>	<b>MISTRAL P.L.</b>	<b>A définir</b>		<b>19h45</b>
---------------	---------------------	------------------	--	--------------

**Division : Promotion – Journée 13 retour (du 10/03/22)**

SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Sordelo St	Me 06/04	19h45
-------------------	------	------------	----------	-------